



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

*Provisoire***8208^e** séanceLundi 19 mars 2018, à 15 heures
New York

Président : M. Van Oosterom (Pays-Bas)

<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Shen Bo
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	Mme Pierce
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	Mme Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour les précieuses contributions apportées à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2018/6.

La séance est levée à 15 h 20.